

Assemblée générale de la CSIAS du 24 mai 2018

„La couverture du minimum vital pour les personnes de plus de 50 ans“

Discours de bienvenue du Conseiller d'Etat Dr. Anton Lauber, canton de Bâle-Campagne

Chers membres de la Conférence Suisse des institutions d'action sociale (CSIAS),
Mesdames, Messieurs,

Je suis ravi de vous accueillir aujourd'hui dans le canton de Bâle-Campagne. Certains d'entre vous ne savent peut-être pas encore que nous célébrons aujourd'hui une grande première : l'Assemblée générale de la CSIAS a lieu pour la première fois de son histoire dans le canton de Bâle-Campagne. Une chaleureuse bienvenue à Baselbiet !

Je suis heureux de vous transmettre les cordiales salutations du gouvernement du canton de Bâle-Campagne et vous souhaite un merveilleux séjour dans le chef-lieu cantonal de Liestal.

La Conférence suisse des institutions d'action sociale fournit un excellent travail de base, riche en innovations pour notre travail quotidien dans l'aide sociale au sein des cantons et communes. Les analyses approfondies se basent sur des résultats scientifiques. Une démarche précieuse, puisque la complexité de l'aide sociale ne cesse d'augmenter.

Dans la région de Bâle, nous en faisons l'expérience jour après jour. Comme vous le savez probablement, une intervention a été acceptée fin avril avec une faible majorité au sein du Grand Conseil, qui devrait entraîner un changement de système dans l'aide sociale. Le forfait pour l'entretien doit être réduit de 30 pourcents. Les personnes motivées et engagées devraient percevoir un supplément de motivation jusqu'à concurrence de l'actuel forfait pour l'entretien. Les détails de la mise en œuvre ne sont pas encore connus. Toutefois : l'office cantonal de l'action sociale a pour tâche de rédiger un projet de loi à l'attention du gouvernement. Ce n'est pas une tâche facile et de nombreuses questions se posent, notamment d'ordre juridique. Je soupçonne que les pouvoirs politiques n'ont pas encore dit leur dernier mot. Ce serait peut-être un thème à aborder lors de la prochaine Assemblée générale de la CSIAS ?

Mais revenons à la thématique de l'Assemblée générale de ce jour : je salue le fait que la CSIAS aborde le thème de la couverture du minimal vital pour les personnes de plus de 50 ans. Chez nous aussi, dans le canton de Bâle-Campagne, un nombre croissant de personnes de plus de 50 ans perdent leur emploi et éprouvent de grandes difficultés à réintégrer le marché du travail.

Les chiffres montrent que les personnes de plus de 50 ans sont relativement moins touchées par le chômage et l'aide sociale que les personnes plus jeunes. Mais par rapport aux plus jeunes, elles restent plus longtemps au chômage lorsqu'elles perdent leur emploi, arrivent en

fin de droit et dépendent de plus en plus de l'aide sociale. Les plus de 50 ans représentent 42% des chômeurs de longue durée.

Fin 2016, 666 bénéficiaires de l'aide sociale étaient âgés de plus de 55 ans dans le canton de Bâle-Campagne, ce qui représente une augmentation de près de 12 pourcents par rapport à l'année précédente. Cependant, dans le canton de Bâle-Campagne, le taux d'aide sociale des personnes de plus de 55 ans est inférieur à la moyenne, à raison de 2% par rapport aux autres groupes d'âge.

En 2016, 336 personnes de plus de 50 ans sont arrivées en fin de droit dans le canton de Bâle-Campagne. Parmi celles-ci, seules quelques rares personnes pouvaient directement prétendre aux prestations d'aide sociale après l'arrivée en fin de droit. Elles devaient d'abord puiser dans leur fortune. Nous pouvons également partir du principe qu'il est difficile pour la plupart des personnes de se rendre aux services sociaux et qu'elles reportent la visite le plus longtemps possible.

Ce développement est souvent douloureux pour les personnes concernées. La perte d'un emploi et l'arrivée en fin de droit entraînent souvent une rupture des contacts sociaux. Les économies laborieuses, principalement destinées à la retraite, au soutien des petits-enfants ou à un voyage prévu de longue date, doivent être épuisées. Il convient de vendre la voiture et de déménager dans un appartement moins onéreux. Jusqu'à ce qu'une personne puisse faire valoir son droit à l'aide sociale, sa fortune doit être consommée jusqu'à s'élever à 2'200 francs. Un montant très faible, qui ne peut plus vraiment être assimilée à une fortune.

L'un des plus grands risques de pauvreté pour les plus de 50 ans reste donc le licenciement. Souvent, il entraîne non seulement des pertes financières, mais il génère aussi - dans de nombreux cas - une spirale au sens négatif du terme. Le travail est en effet une part importante de notre identité. Lorsque nous rencontrons ou faisons la connaissance de quelqu'un, une des premières questions est : "Que faites-vous professionnellement ?". Si nous n'avons pas de réponse à cette question et l'esquivons, nous éprouvons un sentiment désagréable, voire souvent de honte.

L'aide sociale est le dernier filet de sécurité. Au fil de l'évolution de l'aide sociale, nous devons approfondir la question du chômage chez les personnes âgées. Nous avons besoin de solutions qui apportent un soutien aux personnes concernées avant qu'elles n'aient besoin de recourir à l'aide sociale. L'aide sociale ne doit pas devenir une retraite anticipée « déguisée ». Elle n'est pas prévue et conçue à cet effet.

La CSIAS a élaboré une proposition relative à la réinsertion des personnes de plus de 50 ans sur le marché de l'emploi. En tant que société solidaire, notre développement futur dépend de la possibilité de réinsérer ces personnes rapidement sur le marché du travail pour ainsi bénéficier de leur savoir-faire et de leur expérience. Ceci également compte tenu de la demande constamment élevée en main-d'oeuvre qualifiée et de l'évolution démographique observée dans notre pays. J'estime que la proposition de la CSIAS est très intéressante et j'attends avec impatience votre débat de ce jour à ce sujet.

Dans cet esprit, je vous souhaite à toutes et à tous une Assemblée générale stimulante et passionnante !